



Compléter et remettre aux étudiantes et étudiants au début de chaque session

ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT FACULTAIRE

1. Évaluation minimale

- 1.1 Un examen intermédiaire et un examen final.
- 1.2 Un rapport de trimestre et un examen final (l'examen final compte au minimum pour 30%).
- 1.3 Évaluation continue, c'est-à-dire:
 - au moins 5 heures d'évaluation réparties uniformément sur la session;
 - au moins 5 évaluations dont une obligatoire lors de la dernière semaine de cours, et un examen final pour les cours de spécialité et à option.
- 1.4 Autre(s) modalité(s) d'évaluation approuvée(s) par la Faculté.

2. Qualité de la communication en langue française

Les professeurs doivent évaluer la qualité de la communication en langue française dans tous les travaux des étudiantes et des étudiants à l'exception des examens. À cet effet, la Faculté a établi deux modalités:

- l'attribution de 15% des points pour la qualité de la communication en langue française;
- la reprise du travail jusqu'à un niveau acceptable.

Ces deux modalités s'appliquent à toutes les activités pédagogiques sauf à celles, bien entendu, dont l'objet même est la langue ou la communication.

3. Présentation physique des travaux

Les professeurs peuvent également attribuer un pourcentage raisonnable des points pour la présentation physique de ces mêmes travaux ou les retourner pour reprise s'ils ne sont pas d'une qualité acceptable.

Identification de l'activité pédagogique		
Code GEI 455	Titre SYSTEMES EN TEMPS RÉEL	Crédits 3
Trimestre / année HIV '98	Professeure ou professeur François Michaud - Local 320 - Tél. : 821-8000, poste 2107	

Modalités choisies (après consultation des étudiantes et étudiants)				
Instruments d'évaluation	Descripteurs (s'il y a lieu)	Total des pts /100	Durée (heures)	Dates, heures et lieux prévus des examens ou dates de remise des travaux
1. Examen(s) intermédiaire(s)	1. Intra	20	1	27 février 1998 - 13h30-14h30 - SA-303
	2.			
	3.			
	4.			
	5.			
2. Examen final		40	3	Fin de la session - (Horaire de la Faculté)
3. Travaux (rapports, devoirs, etc., préciser) ¹	1. Labo 1	20	(--)	Vendredi, 13 mars 1998, SA-303
	2. Labo 2	20	(--)	Mardi, 14 avril 1998, SA-303
	3.		()	
	4.		()	
		100		

¹ : 15% des points alloués sont réservés à la qualité de la communication en langue française. Dans la colonne "Total des points", le chiffre inscrit entre parenthèses indique le pourcentage de points attribué, en sus du 15%, à la présentation physique des travaux.